

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SÉANCE DU 6 AVRIL 2023**

**N° CCAS\_2023DL014**

**Date de convocation** : 31 mars 2023  
**Affichage du compte-rendu** : 7 avril 2023  
**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**OBJET : CCAS - COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

L'an deux mille vingt trois, le six avril à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Souade KACI), Dominique BABE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Joseph RIVOIRE (donne pouvoir à Alain VIOLLET)

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

L'instruction budgétaire et comptable précise que l'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement, et d'autre part les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

L'exécution du budget du CCAS, ainsi que le compte de gestion 2022, ont arrêté les résultats suivants :

L'exécution de la section de fonctionnement en 2022 dégage un excédent égal à **+ 211 819,92 €**.

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	1 954 005,21 €	2 091 445,54 €
(B) RÉSULTAT REPORTE	360 267,96 €	360 267,96 €
(C) DÉPENSES	2 314 273,17 €	2 239 893,58 €
(D) RÉSULTAT DE L'ANNÉE (A-C)		- 148 448,04 €
(E) RÉSULTAT A REPORTER (A+B-C)		211 819,92 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent qui s'établit à **+ 26 391,61 €**.

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	37 300,00 €	28 832,51 €

<b>(B) DÉPENSES</b>	66 536,49 €	
<b>(C) SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE</b>	29 336,49 €	29 236,49 €
<b>(D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B+C)</b>	26 391,61 €	

### Intégration des reports (restes à réaliser) :

Pour mémoire, les reports sont des « dépenses engagées non mandatées [...] et (des) recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre ».

Il convient de prendre en compte les « restes à réaliser » de l'exercice 2022 « au titre de l'affectation du résultat », à savoir **11 716,31 €**.

Les reports ou « restes à réaliser » 2022 se décomposent de la façon suivante :

DÉPENSES	11 716,31 €
RECETTES	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	11 716,31 €

Le détail des reports ou « restes à réaliser » 2022 est annexé au présent rapport.

### Affectation du résultat consolidé :

Une fiche de calcul du résultat et deux états extraits du compte de gestion (les états II-I et II-II relatifs aux résultats d'exécution et budgétaires) établis par le Trésor Public sont annexés au présent rapport.

Après la prise en compte des résultats consolidés et des « restes à réaliser », il en résulterait financièrement un solde disponible de **+ 226 495,22 €** qui pourrait permettre de financer une partie des dépenses de fonctionnement qui ont été prévues dans le budget primitif 2023.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	211 819,92 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT	26 391,61 €
BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS	11 716,31 €
SOLDE DISPONIBLE	226 495,22 €

Le résultat excédentaire d'investissement constituera une recette d'investissement d'un montant de **+ 26 391,61 €** qui sera imputée au compte 001.

Le résultat de la section de fonctionnement de **+ 211 819,92 €**, sur lequel porte la décision d'affectation, pourrait être affecté intégralement au financement de la section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2023.

### En conséquence, et après en avoir délibéré au conseil d'administration :

- **REPORTE**, en recettes, le résultat d'investissement au compte 001 de la section d'investissement, soit le montant de 26 391,61 € ;
- **AFFECTE**, en recettes, la somme de 211 819,92 € au financement de la section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2023.

## Fiche de calcul du résultat 2022

Le présent tableau a été réalisé au regard des écritures concordantes entre l'ordonnateur et le comptable public. Il convient de souligner que le compte de gestion a pu être établi et communiqué par le Trésor Public.

### Investissement :

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISE
(A) RECETTES	37 300,00 €	28 832,51 €
(B) DÉPENSES	66 536,49 €	31 677,39 €
(C) SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE	29 336,49 €	29 236,49 €
(D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B+C)	26 391,61 €	

### Fonctionnement :

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISE
(A) RECETTES	1 954 005,21 €	2 091 445,54 €
(B) RÉSULTAT REPORTE	360 267,96 €	360 267,96 €
(C) DÉPENSES	2 314 273,173 €	2 239 893,58 €
(D) RÉSULTAT DE L'ANNÉE (A-C)	- 148 448,04 €	
(E) RÉSULTAT A REPORTER (A+B-C)	211 819,92 €	

### Reports :

DÉPENSES	11 716,31 €
RECETTES	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	11 716,31 €

### Affectation du résultat :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	211 819,92 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT	26 391,61 €
BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS	11 716,31 €
SOLDE DISPONIBLE	226 495,22 €

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 069-266910413-20230406-CCAS\_2023DL014-DE